

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Décembre 2018

**PRESENTS** : BARRERE Stéphanie, BENAZETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, GOUA DE BAIX Véronique, LACOSTE Danielle, MILLET René, PUJO Delphine,

**EXCUSES** : DURANTON Romain, MINVIELLE Maurice,

**ABSENTS**: LABORDE Jean-Louis, PINTO Antonio, ROCHE Emmanuel

**SECRETAIRE DE SEANCE** : PUJO Delphine

**ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR** : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes : - Néant.

1) Approbation CR CM 20 novembre 2018 : à l'unanimité

### **2) Subvention CCAS :**

René MILLET Maire-adjoint remplaçant le Maire excusé informe le Conseil Municipal que les comptes du CCAS sont en déficit de 128 €. Il convient de lui verser une subvention complémentaire.

*Le CM délibère et à l'unanimité approuve le versement d'une somme de 150 € au CCAS.*

### **3) Autorisation de mandatement Investissement : 25 % du BP 2018.**

René MILLET informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif et afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le paiement des travaux effectués en début d'année, dans la limite des 25% des dépenses votées l'année précédente soit 146 376 € X 25% = 36 594 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

**AUTORISE** Monsieur le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, à engager des dépenses d'investissement pour des travaux de voirie, travaux à la salle Polyvalente et achats de matériel dans la limite de :

|                |          |
|----------------|----------|
| - Chapitre 21  | 5 814 €  |
| - Chapitre 231 | 30 780 € |

### **4) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

a) Bulletin municipal : La commission s'occupe de préparer le bulletin. La mise en page sera à faire. La date de parution n'est pas arrêtée.

b) Porte entrée Eglise: Le bas de la porte d'entrée à l'église est en mauvais état. Des travaux, dans le cadre des ADAP sont prévus en 2020 (éclairage, accessibilité). Il est noté la présence de chauve-souris ou souris.

### **5) Fêtes de Barzun**

**Pour traiter de ce point, les membres du CCAS présents dans la salle sont invités à débattre.**

Les fêtes devraient avoir lieu le week-end du 18 au 20 janvier 2019.

Au vu des manquements au sein du Comité des Fêtes et de l'incertitude pour la commune que les fêtes aient lieu, le Conseil Municipal propose en relation avec le CCAS d'organiser le repas du vendredi soir et les cérémonies plus l'apéritif pour les élus et la population du dimanche.

La commission animation va travailler sur ce repas, devis, organisation

Le Comité des Fêtes, et notamment son Président, sera informé de la prise en main d'une partie minimum de l'organisation des fêtes par la commune et le CCAS qui est d'accord.

Les jeunes du comité semblent motivés pour participer et organiser la fête et le repas.

Devant plusieurs tentatives échouées de constituer un Comité des Fêtes, devant de nombreux rendez-vous manqués, une assemblée exceptionnelle du Comité des Fêtes pourrait être demandée afin de faire valider les démissions, et de constituer un nouveau bureau.

Fin de la séance à 21h00



Le Maire-Adjoint  
René MILLET